

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à la salle municipale de l'Hôtel de ville, le lundi 11 novembre 2019 à compter de 19 h sous la présidence du maire, monsieur Régent Bastien.

À laquelle sont présents :

Madame Solange Castilloux, conseillère
Madame Nathalie Castilloux, conseillère
Monsieur Florian Duchesneau, conseiller
Monsieur Hébert Huard, conseiller
Monsieur Romeo Briand, conseiller

Sont également présents :

Madame Annie Chapados, directrice générale intérimaire, directrice des finances et de la trésorerie et greffière-adjointe et Monsieur Simon Carrothers, coordonnateur de projets et du service d'urbanisme

Est absent :

Monsieur Henri Alain, conseiller

2019-11-349 **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Régent Bastien, ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux conseillers et aux citoyens présents.

2019-11-350 **2. CONSTATATION DU QUORUM**

Monsieur le maire, Régent Bastien, constate que le quorum est atteint.

2019-11-351 **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire, Régent Bastien, fait lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de documents et correspondance
5. Approbation des procès-verbaux antérieurs
 - Séance extraordinaire du 21 octobre 2019
 - Séance extraordinaire du 7 novembre 2019
6. Administration générale et finances
 - 6.1 Adoption des comptes à payer
 - 6.2 Suivi du budget
7. Affaires des contribuables
8. Adoption du calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2020

9. Présentation et dépôt des deux états comparatifs préparés par le service de la trésorerie et des finances
10. Adoption du Règlement 2019-489 modifiant le Règlement 2009-330 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
11. Adoption du Règlement 2019-490 modifiant le règlement de zonage 2009-325
12. Budget de la Ville de Paspébiac
 - a. Avis de motion de l'adoption du Règlement 2019-496 fixant les taux de la taxe foncière générale et la tarification de certains services pour l'année 2019
 - b. Dépôt et présentation du projet de règlement 2019-496 fixant les taux de la taxe foncière générale et la tarification de certains services pour l'année 2019
13. Budget révisé 2019 – O.H.
14. Nomination des représentants – Comité de négociations pour la convention collective
15. Asphalte 2020
16. Renommer le journal «Le Paspéya»
17. Nomination – Maire suppléant
18. Résolution – Mandat dossier sur les logements
19. Prolongation de contrat – Collecte, transport et disposition des matières résiduelles et recyclables
20. Résolution – Véhicules de la Ville
21. Octroi de mandat – Subdivision de terrain
22. Budget d'honoraires – ARPO Groupe-conseil – Amendement au plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées
23. Budget d'honoraires – ARPO Groupe-conseil – Projet 18547-1 – Prolongement des services sur la rue Day – Directive de changement C-02
24. Budget d'honoraires – ARPO Groupe-conseil – Rue Chapados Sud
25. Budget d'honoraires – Option Aménagement – Services en architecture pour l'aménagement d'un parc linéaire entre le Complexe sportif et l'École Polyvalente de Paspébiac
26. Dons/Commandite
 - a) CPE la Marinière
 - b) Épilepsie Gaspésie Sud
 - c) Groupe Hip-Hop
27. Club Lions – Mois de l'arbre
28. Prix de l'essence en Gaspésie
29. Mode de scrutin provincial

30. Résolution d'appui – Projet Anekdote – Fédération des Villages-relais du Québec

31. Affaires nouvelles

- Demande de paiement n° 2 – Projet rue Day

32. Période de questions

33. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

APPUYÉ PAR: Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET DE CORRESPONDANCE

2019-11-352

5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Roméo Briand

APPUYÉ PAR: Monsieur Florian Duchesneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les procès-verbaux suivants soient approuvés tel que rédigés :

- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 octobre 2019
- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 novembre 2019

Conformément à l'article 333 alinéa 2 de la Loi sur les cités et villes, la greffière-adjointe est dispensée de la lecture des procès-verbaux, des copies ayant été remises à chaque membre du conseil plus de 24h avant la séance.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

2019-11-353

6.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

APPUYÉ PAR : Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les comptes à payer pour le mois d'octobre 2019 d'un montant de 843 517,03 \$ soient approuvés pour paiement.

2019-11-354

6.2 SUIVI DU BUDGET

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Roméo Briand

APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le rapport « État des activités financières » en date du 31 octobre 2019 soit adopté.

7. AFFAIRES DES CONTRIBUABLES

2019-11-355

8. ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 319 alinéa 1 de la Loi sur les cités et villes (la Loi), le conseil tient une séance ordinaire au moins une fois par mois;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 319 alinéa 2 de la Loi, le conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite fixer l'heure de toutes les séances ordinaires pour l'année 2020 à 19 heures;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite fixer les séances ordinaires pour l'année 2020 aux dates suivantes :

Mardi 14 janvier 2020	Lundi 10 février 2020
Lundi 9 mars 2020	Mardi 14 avril 2020
Lundi 11 mai 2020	Lundi 8 juin 2020
Mardi 7 juillet 2020	Lundi 3 août 2020
Mardi 8 septembre 2020	Lundi 5 octobre 2020
Lundi 9 novembre 2020	Lundi 7 décembre 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Hébert Huard
APPUYÉ PAR: Monsieur Florian Duchesneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2020 et que la greffière-adjointe publie un avis conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes.

9. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DES DEUX ÉTATS COMPARATIFS PRÉPARÉS PAR LE SERVICE DE LA TRÉSORERIE ET DES FINANCES

Conformément à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, la trésorière, Madame Annie Chapados, dépose deux états comparatifs :

- Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, soit le 31 octobre 2019 et ceux de l'exercice précédent.
- Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont elle dispose et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

2019-11-356 **10. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-489 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-330 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux
APPUYÉ PAR: Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'ADOPTER le Règlement 2019-489 modifiant le Règlement 2009-330 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

2019-11-357 **11. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-490 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-325**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux
APPUYÉ PAR: Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'ADOPTER le Règlement 2019-490 modifiant le Règlement de zonage 2009-325.

2019-11-358 **12. BUDGET DE LA VILLE DE PASPÉBIAC**

ATTENDU QUE selon le premier paragraphe de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, (RLRQ, c. C-19), le Conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier;

ATTENDU QUE selon le deuxième alinéa de l'article 474.2 de la Loi, les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, portent exclusivement sur le budget ou le programme triennal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Hébert Huard
APPUYÉ PAR: Monsieur Florian Duchesneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE FIXER la séance extraordinaire au cours de laquelle le budget pour l'année 2020 sera adopté au mardi 17 décembre 2019 à 19 h et que la greffière-adjointe donne un avis public de cette date conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

2019-11-358 **A. AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-496 FIXANT LES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET LA TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES POUR L'ANNÉE 2020**

Monsieur Roméo Briand, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil, le Règlement 2019-496 fixant les taux de la taxe foncière générale et la tarification de certains services pour l'année 2020 sera adopté.

2019-11-358 **B. DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-496 FIXANT LES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET LA TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES POUR L'ANNÉE 2020**

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 1 de l'article 474 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), le conseil doit préparer et adopter le budget de la Ville pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QUE l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale permet au conseil municipal de prévoir les règles applicables en cas de défaut par le débiteur d'effectuer un versement à son échéance;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 263 4° de la Loi sur la fiscalité municipale, le ministre des Affaires municipales a adopté un règlement permettant le paiement des taxes foncières en cinq (5) versements; dont le premier sera exigé le 5 mars 2020, le second le 7 mai 2020, le troisième le 9 juillet 2020, le quatrième le 10 septembre 2020 et le dernier le 5 novembre 2020;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentiel au maintien des services municipaux;

ATTENDU QUE conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, un avis de motion a été dûment donné 11 novembre 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER le projet de Règlement 2019-496 fixant les taux de la taxe foncière générale et la tarification de certains services pour l'année 2020.

2019-11-359

13. BUDGET RÉVISÉ 2019 – O.H.

CONSIDÉRANT QUE l'Office d'Habitation Baie des Chaleurs (O.H) a fait parvenir une révision budgétaire à la Ville de Paspébiac;

CONSIDÉRANT QUE l'ajustement implique un déboursé supplémentaire de 436 \$ pour la Ville de Paspébiac;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

APPUYÉ PAR: Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER la révision des prévisions budgétaires pour l'année 2019 de l'Office d'Habitation Baie des Chaleurs (O.H);

QUE la Ville participe à hauteur de 10% du budget révisé 2019 de l'O.H., soit pour un montant supplémentaire de 436 \$.

2019-11-360

14. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS – COMITÉ DE NÉGOCIATIONS POUR LA CONVENTION COLLECTIVE

CONSIDÉRANT QUE la Convention collective entre la Ville de Paspébiac et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la municipalité de Paspébiac - CSN - (ci-après la Convention collective) a expiré le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 53 du Code du travail, à défaut d'avis écrit du Syndicat accrédité reçu par la Ville de Paspébiac, la phase des négociations commence à compter du jour de l'expiration de la convention collective;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

APPUYÉ PAR: Monsieur Hébert Huard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE NOMMER le maire, Monsieur Régent Bastien, la directrice générale par intérim, Madame Annie Chapados, le conseiller Monsieur Henri Alain et la conseillère Madame Solange Castilloux substitut de Monsieur Alain représentants de la Ville chargés de mener les négociations pour la conclusion d'une nouvelle Convention collective.

2019-11-361

15. ASPHALTE 2020

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac souhaite lancer un appel d'offres pour l'asphaltage de certaines avenues de son territoire sur une superficie de 7870 m²;

CONSIDÉRANT QUE les avenues identifiées sont les suivantes :

- Avenue Castilloux	124 m x 9 m	1116 m ²
- 2 ^e Avenue Est	397 m x 6.5 m	2581 m ²
- 3 ^e Avenue Ouest	642 m x 6.5 m	4173 m ²

TOTAL EN M² : 7870 m²

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

APPUYÉ PAR: Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE MANDATER la direction générale à lancer un appel d'offres pour l'asphaltage de ces avenues de la Ville de Paspébiac, dans la limite des prévisions budgétaires établies.

2019-11-362

16. RENOMMER LE JOURNAL «LE PASPÉYA»

CONSIDÉRANT la volonté de la population de redonner au journal de la Ville de Paspébiac son ancienne appellation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Roméo Briand

APPUYÉ PAR: Monsieur Hébert Huard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE soit renommé le journal de la Ville «Le Paspéya».

2019-11-363

17. NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 56 alinéa 1 de la Loi sur les cités et villes (la Loi), le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 56 alinéa 2 de la Loi, le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque celui-ci est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge;

CONSIDÉRANT QUE s'il y a vacance à la charge de maire, le maire suppléant, d'office, remplit cette charge tant que dure la vacance;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite nommer un maire suppléant sur une base annuelle afin de permettre une rotation à ce poste;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Hébert Huard

APPUYÉ PAR: Monsieur Roméo Briand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE NOMMER Monsieur Florian Duchesneau, maire suppléant, pour une période d'un an à compter du 27 novembre 2019 jusqu'au 9 novembre 2020.

2019-11-364

18. RÉSOLUTION – MANDAT DOSSIER SUR LES LOGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Florian Duchesneau
APPUYÉ PAR: Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE NOMMER Messieurs les conseillers Hébert Huard et Roméo Briand, représentants de la Ville sur le dossier des logements.

2019-11-365

19. PROLONGATION DE CONTRAT – COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux
APPUYÉ PAR: Monsieur Hébert Huard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE PROLONGER le contrat entre la Ville de Paspébiac et la compagnie Exploitation Jaffa de St-Alphonse jusqu'au 30 décembre 2019 aux conditions suivantes :

- ✓ Chargement latéral et collecte aux deux (2) semaines pour les matières résiduelles et recyclables pour novembre et décembre 2019 pour un montant total de 11 400 \$ par mois.

2019-11-366

20. RÉSOLUTION – VÉHICULES DE LA VILLE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Hébert Huard
APPUYÉ PAR: Monsieur Roméo Briand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le chef d'équipe affecté au service de la voirie municipale soit autorisé à garder une camionnette en tout temps pendant la période hivernale;

QUE le technicien en traitement des eaux laisse le véhicule de la Ville de Paspébiac au garage municipal en tout temps, à l'exclusion durant toutes périodes de prestation de travail requis par l'employeur.

2019-11-367

21. OCTROI DE MANDAT – SUBDIVISION DE TERRAIN

CONSIDÉRANT le projet de construction de l'usine Unipêche MDM;

CONSIDÉRANT la demande de bail emphytéotique par Unipêche MDM pour un ou des terrains de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il doit y avoir un lot distinct pour le futur bail emphytéotique;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Florian Duchesneau
APPUYÉ PAR: Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE MANDATER la firme AXIO, arpenteurs-géomètres à exécuter le mandat pour un montant maximum de 4 000 \$ taxes en sus.

2019-11-368

22. BUDGET D'HONORAIRES – ARPO GROUPE-CONSEIL – AMENDEMENT AU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES

CONSIDÉRANT QUE la firme ARPO Groupe-Conseil propose de procéder à nouveau à l'analyse des tronçons intégrés afin de tenter de faire reconnaître comme prioritaires tous les tronçons ou des bris sont survenus sur des conduites d'eau potable;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux
APPUYÉ PAR: Monsieur Roméo Briand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Ville de Paspébiac autorise la firme ARPO Groupe-conseil à réaliser le mandat d'amender le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées moyennant la somme forfaitaire de 2 880 \$ taxes en sus.

2019-11-369

23. BUDGET D'HONORAIRES – ARPO GROUPE-CONSEIL – PROJET 18547-1 – PROLONGEMENT DES SERVICES SUR LA RUE DAY – DIRECTIVE DE CHANGEMENT C-02

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac a autorisé la firme ARPO Groupe-Conseil à modifier les plans et devis du projet 18547-1 – Prolongement des services sur la rue Day et la préparation d'une directive de changement C-02;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Hébert Huard
APPUYÉ PAR: Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE RÉPARTIR à part égale la facture émise par ARPO Groupe-Conseil d'un montant de 7 213,00 \$ taxes en sus entre la Ville de Paspébiac et l'entrepreneur au dossier.

2019-11-370

24. BUDGET D'HONORAIRES – ARPO GROUPE-CONSEIL – RUE CHAPADOS SUD

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac a mandaté la firme ARPO Groupe-Conseil à lui soumettre une demande de proposition visant à élaborer les plans et devis préliminaires relatif à la mise à niveau complète du poste de pompage d'eaux usées de la rue Chapados Sud;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Roméo Briand
APPUYÉ PAR: Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'OCTROYER à la firme ARPO Groupe-Conseil moyennant un montant de 12 660,00 \$ taxes en sus le mandat de la mise à niveau complète du poste de pompage de la rue Chapados Sud.

2019-11-371

25. BUDGET D'HONORAIRES – OPTION AMÉNAGEMENT – SERVICES EN ARCHITECTURE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN PARC LINÉAIRE ENTRE LE COMPLEXE SPORTIF ET L'ÉCOLE POLYVALENTE DE PASPÉBIAC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac désire aménager sur son territoire un parc linéaire entre le Complexe sportif et l'école Polyvalente de Paspébiac;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Christian Bourque, directeur du service des sports et des activités récréatives a élaboré une demande de soumission dans les délais prévus;

CONSIDÉRANT QUE la manifestation d'intérêt et la proposition financière de la société Option Aménagement du 12 septembre 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Roméo Briand

APPUYÉ PAR: Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'OCTROYER un mandat à la société Option aménagement pour la fourniture de services professionnels dans le cadre du projet d'aménagement d'un parc linéaire entre le Complexe sportif et l'École Polyvalente de Paspébiac pour un montant maximal de 6 565,00 \$, avant les taxes applicables.

Monsieur Florian Duchesneau, conseiller est en désaccord.

2019-11-372

26. DONS/COMMANDITE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

APPUYÉ PAR: Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'OCTROYER aux organismes suivants :

- a) CPE la Marinière : 100 \$
- b) Épilepsie Gaspésie Sud : 100 \$
- c) Groupe Hip Hop : 150 \$

2019-11-373

27. CLUB LIONS – MOIS DE L'ARBRE

CONSIDÉRANT QUE le Club Lions de Paspébiac, dûment représenté par son président, Monsieur Roger Horth souhaite reprendre le dossier du mois de l'arbre;

CONSIDÉRANT QUE le Club Lions de Paspébiac porte une attention spéciale à l'environnement et à la pollution;

CONSIDÉRANT QU'en 2018, il n'y a eu aucune activité de réalisée;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu des échanges entre Monsieur Christian Bourque, directeur du Sport et des loisirs et le président du Club Lions de Paspébiac sur ce dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

APPUYÉ PAR: Monsieur Florian Duchesneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE TRANSMETTRE ce dossier au Club Lions pour la continuité des activités pendant le mois de l'arbre.

28. PRIX DE L'ESSENCE EN GASPÉSIE

CONSIDÉRANT le fait que le prix de l'essence en Gaspésie est continuellement beaucoup plus cher que le prix minimum estimé par la Régie de l'Énergie du Québec;

CONSIDÉRANT QUE, selon les données de la Régie de l'Énergie du Québec, la Gaspésie est la 2e région au Québec (après le Nord-du-Québec) où l'essence est la plus chère par rapport au prix minimum estimé par région;

CONSIDÉRANT les données suivantes de la Régie de l'Énergie du Québec à propos de l'écart de prix entre celui affiché en moyenne à la pompe et le prix minimum estimé par la Régie :

- Semaine du 26 août 2019 : 15.8 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 19 août 2019 : 16.4 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 12 août 2019 : 18.5 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 5 août 2019 : 12.6 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 29 juillet 2019 : 13.9 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 22 juillet 2019 : 13.8 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 15 juillet 2019 : 8.3 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 8 juillet 2019 : 12.1 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 1er juillet 2019 : 11.8 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 24 juin 2019 : 13.0 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 17 juin 2019 : 14.9 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 10 juin 2019 : 14.9 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 3 juin 2019 : 9.5 ¢/l plus cher que le PME;

CONSIDÉRANT QUE, contrairement à la croyance populaire, le coût des transports ne peut, à lui seul, justifier un tel écart avec les autres régions du Québec, ce paramètre étant déjà inclus dans le prix minimum estimé par la Régie de l'Énergie du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette situation est néfaste pour les citoyens de la région, pour le milieu des affaires et pour la clientèle touristique;

CONSIDÉRANT QUE le prix de l'essence dans la région est carrément inéquitable versus les autres régions du Québec et du Canada;

CONSIDÉRANT QUE des situations de cartel ont déjà été recensées dans les régions de Sherbrooke, Thetford Mines et de Victoriaville;

CONSIDÉRANT QUE les élus de la région de Charlevoix viennent d'entreprendre eux aussi une démarche similaire;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Paspébiac ne souhaite en aucun temps s'attaquer aux détaillants de la région, qui ne sont que des intermédiaires entre les compagnies pétrolières, leurs grossistes et ultimement les consommateurs;

CONSIDÉRANT QU'il est du devoir des élus municipaux de représenter la population qu'ils desservent et, en ce sens, de signaler ce genre de problématique aux autorités concernées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Madame Nathalie Castilloux**, appuyé par **Monsieur Roméo Briand** et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Ville de Paspébiac :

- Demande au Bureau de la Concurrence du Canada de faire enquête sur le prix de l'essence en Gaspésie, qui est continuellement beaucoup plus élevé qu'ailleurs au Québec et au Canada, autant de manière relative que de manière absolue;

- Demande à la Régie de l'Énergie du Québec d'apporter une surveillance accrue aux prix des produits pétroliers en Gaspésie qui sont démesurément plus élevés dans cette région que dans la vaste majorité des autres régions du Québec; et
- Demande à l'Association pour la Protection des Automobilistes (APA) d'étudier la situation des prix de l'essence en Gaspésie et, le cas échéant, d'entreprendre toute action requise pour que la situation soit plus acceptable pour les consommateurs de la région.

2019-11-375

29. MODE DE SCRUTIN PROVINCIAL

CONSIDÉRANT QU'une réforme du mode scrutin semble être sur le point d'être déposée par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ladite réforme amènerait les citoyens et citoyennes du Québec vers un modèle dit proportionnel-mixte à compensation régionale;

CONSIDÉRANT QU'une réforme du mode de scrutin ne doit pas être prise à la légère puisqu'elle aura des impacts importants sur la vie démocratique du Québec et sur la représentativité des régions à l'échelle provinciale;

CONSIDÉRANT QUE la réforme du mode de scrutin ferait en sorte de créer des régions Électorales, dont la nôtre qui regrouperait les régions de la Gaspésie, du Bas-Saint-Laurent et de Chaudière-Appalaches; les trois régions formant une seule entité régionale au sens de cette réforme;

CONSIDÉRANT QUE la réforme du mode de scrutin affaiblirait davantage la voix des Gaspésiens et des Gaspésiennes à l'échelle nationale;

CONSIDÉRANT QUE la formule de compensation régionale pourrait faire en sorte qu'un seul député sur 125 représenterait la totalité de la région administrative de la Gaspésie à l'Assemblée nationale;

CONSIDÉRANT QUE la réforme, telle que proposée, affaiblirait le rôle des élu(e)s en les menottant encore plus face à leur parti politique afin d'être sur le haut des listes décidées par les chefs de parti;

CONSIDÉRANT QUE la volonté populaire milite plus vers un système où les élus locaux et régionaux défendent d'abord les intérêts de leurs commettants avant ceux de leur parti;

CONSIDÉRANT QUE la perte de pouvoir pour les régions périphériques du Québec, en plus de la centralisation marquée des pouvoirs depuis les derniers mandats, affaiblirait davantage le poids des régions dans les sphères décisionnelles;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes conscients de la volonté populaire d'apporter des changements au système politique en place;

CONSIDÉRANT QUE nos craintes face au nouveau mode de scrutin ne devraient pas empêcher le gouvernement de proposer des améliorations aux institutions politiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Monsieur Roméo Briand**, appuyé par **Madame Nathalie Castilloux** et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Ville de Paspébiac :

MONTRE d'importantes réserves face à la réforme envisagée par le Mouvement Démocratie Nouvelle et par certains partis politiques au Québec;

DEMANDE au gouvernement du Québec de procéder à des consultations élargies de toutes les régions du Québec afin de bâtir un système réellement à l'avantage des citoyens et citoyennes du Québec et des élus québécois, incluant ceux des régions;

DEMANDE au gouvernement du Québec de procéder à l'analyse d'autres options avant de procéder à ce projet de réforme majeure;

DEMANDE au gouvernement du Québec d'analyser le système électoral afin représenter les intérêts régionaux, une réelle décentralisation des pouvoirs afin de rapprocher la population des décisions gouvernementales, des avenues pour revaloriser le rôle de député et d'amoinrir l'influence et le contrôle des partis politiques sur ces derniers;

MANDATE le maire ou le directeur général de faire parvenir copie de cette résolution et de tout document requis aux députés de la région, à la ministre responsable de la région, ainsi qu'à la ministre responsable des Institutions démocratiques, de la Réforme électorale et de l'Accès à l'information.

2019-11-376

30. RÉOLUTION D'APPUI – PROJET ANEKDOTE – FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Fédération des Villages-relais du Québec réalise diverses démarches et sollicite des partenaires pour la promotion du réseau des Villages-relais;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités accréditées Villages-relais possèdent des atouts et des attraits culturels, patrimoniaux et touristiques distinctifs;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de ces attraits permet de stimuler l'économie de la région et l'augmentation du nombre de visiteurs avec la possibilité de prolonger leur séjour;

CONSIDÉRANT l'importance grandissante de l'utilisation des technologies pour la promotion et le référencement des attraits;

CONSIDÉRANT QUE la plateforme numérique Anekdote représente un grand potentiel permettant de doter les Villages-relais d'un outil de promotion unique et innovateur dans le monde des plateformes numériques;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Florian Duchesneau

APPUYÉ PAR: Monsieur Roméo Briand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'APPUYER la Fédération des Villages-relais du Québec dans ses démarches auprès du ministère du Tourisme et du ministère des Transports pour l'obtention d'un soutien financier permettant le déploiement de la plateforme numérique Anekdote dans les Villages-relais, pour une plus grande promotion des atouts et des attraits de chaque municipalité membre.

31. AFFAIRES NOUVELLES

2019-11-377

31.1 Demande de paiement n° 2 – Projet rue Day

CONSIDÉRANT QU'un 2^e décompte progressif de travaux est émis par le Maître d'œuvre du projet de prolongement des services d'aqueduc et d'égout sur la rue Day soit la firme ARPO Groupe-Conseil inc.;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur général, Léonard Loisel & Fils, accepte le 2^e décompte progressif déposé par le Maître d'œuvre ARPO Groupe-Conseil inc. au montant de 324 396,22 \$ taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux
APPUYÉ PAR : Monsieur Hébert Huard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER Madame Annie Chapados, directrice générale par intérim et directrice des finances à émettre un deuxième (2^e) paiement au montant de 324 396,22 \$ taxes incluses selon le 2^e décompte progressif déposé par ARPO Groupe-Conseil inc.

32. PÉRIODE DE QUESTIONS

2019-11-378

33. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux
APPUYÉ PAR : Monsieur Roméo Briand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée. Il est 20 h 30.

Régent Bastien, maire

Annie Chapados, greffière-adjointe